

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 4 Septembre 2023

Délibération n° 2023.09.47

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 12

DATE DE LA CONVOCATION : 29 Août 2023

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 31 Août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusés : Mme et MM. Guillaume COMBIER, Anne GENY DE FLAMMERCOURT et Mathieu POTHERAT.

M. Gilles ASSANT est élu secrétaire de séance.

Objet : DIA n° 069 108 23 00019 à DIA n° 069 108 23 00022

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

- **DIA n° 069 108 23 00019** déposée par la société TERRANOTA, cabinet à Lyon 7^{ème} (69) pour le compte de Monsieur et Madame MEHU pour les parcelles cadastrées section E n° 328 et 345 situées en zone UA.
- **DIA n° 069 108 23 00020** déposée par Maître Maxime CASTELLI, notaire à Villié-Morgon (69) pour le compte de la G.F.A DUSSAUGE-LAROCLETTE pour les parcelles cadastrées section E n° 110 et 111 situées en zone UB.
- **DIA n° 069 108 23 00021** déposée par la société TERRANOTA, cabinet à Lyon 7^{ème} (69) pour le compte de Monsieur et Madame BOUAS pour les parcelles cadastrées section A n° 1013, 1015 et 1072 situées en zone 1AUa.
- **DIA n° 069 108 23 00022** déposée par Maître Stéphanie COLLY, notaire à Belleville-en-Beaujolais (69) pour le compte de Monsieur et Madame WOLKOWICKI pour les parcelles cadastrées section E n° 304 et 344 situées en zone UA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas préempter les parcelles référencées ci-dessus.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,
Jacky MENICHON**



**Le secrétaire,
Gilles ASSANT**

